

Département
SEINE ET MARNE
Canton
COULOMMIERS
Commune
COULOMMIERS

ARRETE
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1ère classe
(à compter du 1^{er} janvier 2025)

Nous, Laurence PICARD, Maire de la Ville de COULOMMIERS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2007, fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu le compte rendu du Comité Technique en date du 10/12/2020, fixant les lignes directrices de gestion en matière d'avancements de grade, pour la Ville de Coulommiers,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'ASEM principal de 1^{ère} classe, est fixé comme suit :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1. FAVEREAUX Danielle	ASEM principal de 2 ^{ème} classe 11 ^{ème} échelon	01/01/2025
2. FLACCADORI Murielle	ASEM principal de 2 ^{ème} classe 8 ^{ème} échelon	01/03/2025

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	4	0
Inscrits	2	0

ARTICLE 2 :

Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la Seine et Marne,
- notifié aux intéressé(e)s

Fait à COULOMMIERS Le : 07/08/2025

Pour le Maire
L'Adjoint délégué



Département
SEINE ET MARNE
Canton
COULOMMIERS
Commune
COULOMMIERS

ARRETE
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'Attaché principal (à compter du 1^{er} janvier 2025)

Nous, Laurence PICARD, Maire de la Ville de COULOMMIERS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2007, fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu le compte rendu du Comité Technique en date du 10/12/2020, fixant les lignes directrices de gestion en matière d'avancements de grade, pour la Ville de Coulommiers,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché Principal, est fixé comme suit :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1. BEAL Caroline	Attaché 8 ^{ème} échelon	1 ^{er} janvier 2025

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

ARTICLE 2 :

Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la Seine et Marne,
- notifié aux intéressé(e)s

Fait à COULOMMIERS Le : 17/12/2025

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Département
SEINE ET MARNE
Canton
COULOMMIERS
Commune
COULOMMIERS

ARRETE
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
De Rédacteur Principal de 1^{ère} classe (à compter du 1^{er} janvier 2025)

Nous, Laurence PICARD, Maire de la Ville de COULOMMIERS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2007, fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu le compte rendu du Comité Technique en date du 10/12/2020, fixant les lignes directrices de gestion en matière d'avancements de grade, pour la Ville de Coulommiers,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade de Rédacteur principal de 1^{ère} classe, est fixé comme suit :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1. RENAUD Corinne	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe 8 ^{ème} échelon	1 ^{er} janvier 2025

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

ARTICLE 2 :

Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la Seine et Marne,
- notifié aux intéressé(e)s

Fait à COULOMMIERS Le : 17/12/2025

Pour le Maire
L'Adjoint délégué



Département
SEINE ET MARNE
Canton
COULOMMIERS
Commune
COULOMMIERS

ARRETE
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
De Technicien principal de 2^{ème} classe (à compter du 1^{er} janvier 2025)

Nous, Laurence PICARD, Maire de la Ville de COULOMMIERS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2007, fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu le compte rendu du Comité Technique en date du 10/12/2020, fixant les lignes directrices de gestion en matière d'avancements de grade, pour la Ville de Coulommiers,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade de Technicien principal de 2^{ème} classe, est fixé comme suit :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1. CAMUS Patrick	Technicien 8 ^{ème} échelon	09/04/2025

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

ARTICLE 2 :

Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la Seine et Marne,
- notifié aux intéressé(e)s
-

Fait à COULOMMIERS Le : 17/12/2025

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Département
SEINE ET MARNE
Canton
COULOMMIERS
Commune
COULOMMIERS

ARRETE
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'Agent de Maîtrise principal (à compter du 1^{er} janvier 2025)

Nous, Laurence PICARD, Maire de la Ville de COULOMMIERS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2007, fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu le compte rendu du Comité Technique en date du 10/12/2020, fixant les lignes directrices de gestion en matière d'avancements de grade, pour la Ville de Coulommiers,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de Maîtrise principal, est fixé comme suit :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1. BEAUFILS Aurélie	Agent de Maîtrise 9 ^{ème} échelon	01/01/2025

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	1
Inscrits	1	0

ARTICLE 2 :

Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la Seine et Marne,
- notifié aux intéressé(e)s

1Fait à COULOMMIERS Le : 17/12/2025

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Département
SEINE ET MARNE
Canton
COULOMMIERS
Commune
COULOMMIERS

ARRETE
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe (à compter du 1^{er} janvier 2025)

Nous, Laurence PICARD, Maire de la Ville de COULOMMIERS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2007, fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu le compte rendu du Comité Technique en date du 10/12/2020, fixant les lignes directrices de gestion en matière d'avancements de grade, pour la Ville de Coulommiers,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, est fixé comme suit :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1. BRESSON Laurent	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 11 ^{ème} échelon	01/01/2025

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	5	4
Inscrits	0	1

ARTICLE 2 :

Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la Seine et Marne,
- notifié aux intéressé(e)s
-

Fait à COULOMMIERS Le : 17/12/2025

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Département
SEINE ET MARNE
Canton
COULOMMIERS
Commune
COULOMMIERS

ARRETE
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe (à compter du 1^{er} janvier 2025)

Nous, Laurence PICARD, Maire de la Ville de COULOMMIERS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2007, fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu le compte rendu du Comité Technique en date du 10/12/2020, fixant les lignes directrices de gestion en matière d'avancements de grade, pour la Ville de Coulommiers,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, est fixé comme suit :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1. DEHU Adrian	Adjoint technique 7 ^{ème} échelon	26/03/2025
2. REBIERE Julie	Adjoint technique 8 ^{ème} échelon	01/01/2025
3. MADEC Véronique	Adjoint technique 10 ^{ème} échelon	01/04/2025
4. ROULAND Isabelle	Adjoint technique 8 ^{ème} échelon	01/01/2025
5. MICAELLI Nicolas	Adjoint technique 7 ^{ème} échelon	01/01/2025

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	7	6
Inscrits	3	2

ARTICLE 2 :

Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la Seine et Marne,
- notifié aux intéressé(e)s

Fait à COULOMMIERS Le : 17/12/2025

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Département
SEINE ET MARNE
Canton
COULOMMIERS
Commune
COULOMMIERS

ARRETE
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'Adjoint d'animation Principal de 1^{ère} classe (à compter du 1^{er} janvier 2025)

Nous, Laurence PICARD, Maire de la Ville de COULOMMIERS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2007, fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu le compte rendu du Comité Technique en date du 10/12/2020, fixant les lignes directrices de gestion en matière d'avancements de grade, pour la Ville de Coulommiers,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, est fixé comme suit :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1. PEREIRA Filipe	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe 9 ^{ème} échelon	1 ^{er} octobre 2025

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	2
Inscrits	0	1

ARTICLE 2 :

Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la Seine et Marne,
- notifié aux intéressé(e)s
-

Fait à COULOMMIERS Le : 17/12/2025

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Département
SEINE ET MARNE
Canton
COULOMMIERS
Commune
COULOMMIERS

ARRETE

PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE

De Chef de service de Police Municipale principal de 2^{ème} classe (à compter du 1^{er} janvier 2025)

Nous, Laurence PICARD, Maire de la Ville de COULOMMIERS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint administratifs territoriaux,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2007, fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu le compte rendu du Comité Technique en date du 10/12/2020, fixant les lignes directrices de gestion en matière d'avancements de grade, pour la Ville de Coulommiers,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade de Chef de service de Police Municipale principal de 2^{ème} classe, est fixé comme suit :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1. DEGARDIN Gilles	Chef de service de Police Municipale 10 ^{ème} échelon Examen professionnel du 25/11/2025	25/11/2025

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

ARTICLE 2 :

Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la Seine et Marne,
- notifié aux intéressé(e)s

Fait à COULOMMIERS Le : 17/12/2025

Pour le Maire
L'Adjoint délégué



Département
SEINE ET MARNE
Canton
COULOMMIERS
Commune
COULOMMIERS

ARRETE
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
De Brigadier-chef principal (à compter du 1^{er} janvier 2025)

Nous, Laurence PICARD, Maire de la Ville de COULOMMIERS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2007, fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu le compte rendu du Comité Technique en date du 10/12/2020, fixant les lignes directrices de gestion en matière d'avancements de grade, pour la Ville de Coulommiers,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Au titre de l'année 2025, le tableau annuel d'avancement au grade de Brigadier-chef principal, est fixé comme suit :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1. FLAHAUT JérémY	Gardien Brigadier 8 ^{ème} échelon	01/01/2025

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

ARTICLE 2 :

Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la Seine et Marne,
- notifié aux intéressé(e)s

1Fait à COULOMMIERS Le : 17/12/2025

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

